



Furiani, u/Furiani, le 9 novembre 2017

COMMUNIQUE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
*DU S.D.I.S. DE LA HAUTE CORSE*

La campagne feux de forêts 2017 a été particulièrement dense, complexe et de longue durée avec les deux derniers sinistres importants de VILLE DI PARASO et de GHISONI. Le résultat opérationnel est de bonne facture avec un nombre de mises à feux comparable à celui de l'année précédente, pour une superficie totale de 4500 hectares.

Dès le début de la saison estivale, cette dernière avait été prévue comme une année particulièrement difficile, notamment au regard de celle vécue en 2003.

A plusieurs reprises, cet été, j'ai suivi de près l'évolution opérationnelle, aussi bien au CODIS, que directement sur le terrain, en contact avec la population, les élus et les forces de sécurité civile déployées en nombre suffisant sur les différents théâtres d'opérations majeures, que le département de la Haute Corse a eu à connaître.

Aussi, après que le syndicat STC se soit exprimé hier, à mon tour, je souhaite par l'intermédiaire de ce communiqué destiné à l'ensemble des personnels du SDIS de la Haute Corse, dire toute ma satisfaction pour les résultats obtenus, et vous mentionner toute ma fierté d'exercer la présidence du Conseil d'Administration de cet établissement public départemental.

Cette sollicitation opérationnelle constante et de grande ampleur a généré des surcoûts, même si notre prévision budgétaire votée le 30 juin avait été basée sur la moyenne haute de ces trois dernières années. Ces surcoûts ont été mesurés lors du Conseil d'Administration du SDIS le 10 octobre dernier, et sont pris en compte dans le budget qui sera présenté lors du prochain Conseil d'Administration.

./.

Ainsi ; en totale transparence, afin que chacun puisse avoir accès à une véritable information, j'ai souhaité par cette communication expliquer au personnel du SDIS de la Haute Corse, et aux médias, la situation induite essentiellement par cette campagne feux de forêts 2017.

En effet, au titre de la mobilisation des dispositifs préventifs et curatifs, les indemnités de vacances des sapeurs pompiers volontaires seront assurées sans aucune difficulté budgétaire jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, sont prévues les ressources financières nécessaires à la prise en charge de l'augmentation des frais de carburant, de location d'un hélicoptère supplémentaire lors des feux d'OLMETA DI TUDA, NONZA et MANSO, de maintenance et réparation du parc automobile, dont celui des colonnes extérieures, des actions de logistiques et de renouvellement de petits matériels détériorés sur sinistres.

Au titre des investissements, l'exercice budgétaire 2017 avait prévu une enveloppe financière de 5,6M€, à ce jour, nous avons engagé les commandes pour un montant de 5,1M€. Un dernier réajustement pourra être possible afin d'obtenir l'effectivité totale du plan d'actions 2017. Les grandes actions de ce plan pluriannuel concernent donc : 2,3M€ pour le renouvellement du parc automobile, 1,2M€ de remboursement de la dette et d'écritures comptables, 322K€ de matériels d'incendie et de secours, 456K€ d'entretien et de réparations des bâtiments, ainsi que 245K€ de renouvellement et d'entretien des matériels informatiques et de communications, les autres 577k€ concernent d'autres actions d'investissement se répartissant entre du matériel médical et médico secouristes, du matériel spécifique pour les équipes spécialisées, de l'outillage technique et des grosses réparations pour le parc automobile, ainsi que du mobilier pour les centres d'incendie et de secours.

Comme j'ai pu l'indiquer lors du dernier Conseil d'Administration, nous avons engagé les actions destinées à couvrir les besoins afin d'assurer l'équilibre budgétaire 2017. Le Conseil Départemental apportera la contribution financière complémentaire. Cependant, pour ne pas imputer aux seuls contribuables de la Haute-Corse la charge supplémentaire générée par une saison éprouvante, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ont été sollicités. Nous sommes toujours dans l'attente de leur réponse. Si elle était favorable, la répartition de ces charges exceptionnelles serait plus équitablement répartie.

Je ne manquerai pas également de revenir vers vous sur la question de l'amélioration des compétences opérationnelles dans les unités territoriales du corps départemental, et plus principalement de celles de CALVI et de GHISONACCIA lors du Conseil d'Administration du 23 novembre prochain. J'espère qu'à cette occasion et par ce communiqué les interrogations et inquiétudes des personnels du SDIS de la Haute Corse seront totalement levées.



François ORLANDI,